

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC
du vendredi 18 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, à titre exceptionnel sans public et à l'Espace Ille-et-Donac conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Etaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : RIOU Fabienne donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney ; DUFEIL Christophe donne pouvoir à GARÇON Isabelle (arrive aux questions diverses à 19h25) ; FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime.

Secrétaire de séance : d'ABOVILLE Rosine, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD, D^{eur} G^{al} des Services.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

POINT 1 : Présentation de BRUDED

Monsieur Mickael LAURENT présente son organisme BRUDED. S'en suit des questions / réponses.

CONSEIL MUNICIPAL

POINT 2 : Création d'une Commission ad'hoc chargée de travailler sur le règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur Frédéric BIMBOT précise que l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT).

Il est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus (seuil abaissé depuis mars 2020). Pour les autres communes (moins de 1 000 habitants), une délibération spécifique doit être prise pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Monsieur le Maire propose qu'une Commission ad'hoc soit constituée pour élaborer le règlement intérieur. Se proposent pour intégrer la Commission ad'hoc « Règlement Intérieur du CM » les personnes suivantes : Frédéric BIMBOT, Marie-Thérèse ANDRÉ, Isabelle GARÇON, Marie-Laure PARPAILLON, Léon PRESCHOUX.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal crée la Commission municipale ad'hoc « Règlement Intérieur du CM » composée de : Frédéric BIMBOT, Marie-Thérèse ANDRÉ, Isabelle GARÇON, Marie-Laure PARPAILLON, Léon PRESCHOUX.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 3 : BP 2020 : décision modificative

Monsieur Blaise TOUZARD précise qu'il y a lieu d'ajuster légèrement le BP 2020 de la commune en section d'Investissement en ce qui concerne les dépenses liées aux emprunts (dépenses fluctuantes en fonction de l'évolution des taux variables) comme suit :

Section Investissement

Dépenses		
Ch. 10 – Dotations fonds divers	Cpte 10226 – Taxe d'aménagement	-100 €
Ch. 16 – Emprunts et dettes assimilées	Cpte 1641 – Remboursement de capital	+ 100 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2020 de la commune en ce sens.

POINT 4 : Tarifs communaux 2021

A- Monsieur Blaise TOUZARD présente les tableaux récapitulatifs des tarifs communaux 2020 et la proposition de la Commission « Finances » réunie le 15 décembre en visio-conférence pour réévaluer des tarifs pour 2021 de 1 % :

CONCESSIONS CIMETIÈRE		
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021 : 1 % d'augmentation
Ancien Cimetière		
15 ans pour 2m ²	60,94 €	61,55 €
15 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	85,02 €	85,87 €
30 ans pour 2m ²	121,44 €	122,65 €
30 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	170,02 €	171,72 €
50 ans pour 2m ²	206,48 €	208,54 €
50 ans pour 2m ² en bordure des 2 allées partant de la concession 1-1-189	291,50 €	294,42 €
Nouveau Cimetière		
15 ans pour 2m ²	145,75 €	147,21 €
30 ans pour 2m ²	298,71 €	301,70 €
50 ans pour 2m ²	485,79 €	490,65 €
Columbarium (résidents dans la Commune)		
10 ans	492,48 €	497,40 €
15 ans	735,31 €	742,66 €
20 ans	981,06 €	990,87 €
Columbarium (pour renouvellement des non-résidents dans la Commune)		
10 ans	640,22 €	646,62 €
15 ans	955,90 €	965,46 €
20 ans	1 275,39 €	1 288,14 €

DROITS DE PLACE		
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021 : +1%
AUX MARCHÉS du mercredi et du samedi		
Le mètre linéaire sans branchement électrique	0,66 €	0,67 €
Le mètre linéaire avec branchement électrique	1,21 €	1,22 €
Forfait trimestriel sans branchement électrique (arrondi de 6,32 à 6,30 €/ml)	6,36 €	6,42 €
Forfait trimestriel avec branchement électrique (arrondi de 11,93 à 11,90 €/ml)	12,02 €	12,14 €
HORS MARCHÉ		
La demi-journée	3,64 €	3,68 €

Tarifs divers		
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021 : +1%
Barrières de sécurité	2,06 €	2,08 €
Photocopie en mairie pour documents administratifs uniquement (Noir et Blanc)	0,20 €	0,18 €

INSERTIONS PUBLICITAIRES dans le bulletin communal		
Pour 2 insertions		
(dans le cas où le nombre d'insertions est inférieur à 2, le tarif est calculé au prorata du nombre d'insertions)		
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021 : 1 % d'augmentation
1 page: 24 x18 cm	315,23 €	318,38 €
½ page: 18 x12 cm	179,46 €	181,25 €
1/3 page: 18 x 8 cm	132,31 €	133,63 €
¼ page..... : 12 x 8 cm	111,89 €	113,01 €
1/6 page..... : 18 x 4 cm	81,65 €	82,47 €
1/6 page..... : 8 x 8 cm	81,65 €	82,47 €
1/12 page : 8 x 4 cm	45,74 €	46,20 €

CENTRE CULTUREL		
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021
Adhésion familiale annuelle connexion comprise	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Adhésion familiale annuelle connexion comprise (non-résidents)	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Adhésion individuelle annuelle connexion comprise (non résident)	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Tarif non adhérent	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Demandeur d'emploi	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Réimpression carte adhérent perdue	Tarif CCBR	Tarif CCBR
Impression copie noir et blanc la feuille (tarif de 0,18 € encadré par le décret du 6 juin 2001)	0,20 €	0,18 €
↓ tarifs inchangés ci-dessous pour raison pratique pour rendre la monnaie ↓		
Impression noir et blanc avec une ou des images la feuille	0,40 €	0,40 €
Impression copie couleur (la feuille)	0,50 €	0,50 €
Impression couleur avec une ou des images (la feuille)	1,00 €	1,00 €

ESPACE DU GUESCLIN		
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021 : +1 % d'augmentation
Prêt mobilier Espace Du Guesclin		
location table, l'unité (arrondie de 2,02 à 2,00)	2,06 €	2,08 €
location chaise, l'unité (arrondie de 1,01 à 1,00)	1,03 €	1,04 €
Salle Du Guesclin		
Repas-buffet	142,51 €	143,94 €
Vin d'honneur	46,44 €	46,90 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	126,68 €	127,95 €
la 1/2 journée	63,34 €	63,97 €
Préau Du Guesclin		
Repas-buffet	90,81 €	91,72 €
Vin d'honneur	35,45 €	35,80 €
Location pour activités professionnelles		
la journée	84,45 €	85,29 €
la 1/2 journée	42,24 €	42,66 €
Caution salle et préau (pas de revalorisation : caution non encaissée sauf except°)	510,00 €	510,00 €
50% réduction pour les familles de la Commune sur la location pour toutes les salles, non compris la cuisine et le chauffage)		

CAMPING MUNICIPAL			
DÉSIGNATION	Tarif 2020	Proposition 2021 : +1%	+ TVA
Campeur	2,22 €	2,24 €	7 %
Enfants de moins de 7 ans	1,14 €	1,15 €	7 %
Véhicule	1,13 €	1,14 €	7 %
Véhicule à deux roues de 125 cm ³ et plus	0,57 €	0,58 €	7 %
Emplacement	1,14 €	1,15 €	7 %
Electricité	2,60 €	2,63 €	20 %
Droit de douche pour pers. extérieure au camping	2,02 €	2,04 €	20 %
Taxe de séjour au réel par personne et par nuitée (CCBR)	0,20 €	0,20 €	-
Exonérations obligatoires de la Taxe de Séjour			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mineurs (les moins de 18 ans) ➤ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté de communes ➤ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire 			
Garage mort du 01.09 au 30.06	1,14 €	1,15 €	7 %
Garage mort du 01.07 au 31.08	3,36 €	3,39 €	7 %
Bateliers du canal			
Accès aux sanitaires et conteneurs du camping (nuitée)	1,66 €	1,68 €	20 %
Branchement électrique (nuitée)	2,68 €	2,71 €	20 %
Branchement eau potable (nuitée)	0,51 €	0,52 €	20 %
Camping-cariste (aire de service) (pas d'augmentation) La nuitée	4 €	4 €	

Pour mémoire :

LOCATION DE VÉLO ÉLECTRIQUE (délibération n° 231118-12)		
Durée de la location	Tarifs	Caution non encaissée
Location 1 à 7 jours	10 €	2 000 €
Location 1 mois	30 €	
Location 3 mois	75 €	
Location 6 mois	135 €	

B – Monsieur Blaise TOUZARD précise que les tarifs de location de l'Espace Ille-et-Donac ont fait l'objet d'une révision générale au Conseil Municipal du 17 octobre 2014 (délibération n° 171014-1). Ceux-ci ont été revalorisés au titre de l'année 2018 (délibération n° 211217-3).

La Commission « Finances » en date du 15 décembre 2020 propose de revaloriser les tarifs de l'Espace Ille-et-Donac de 1 %.

Il est présenté sous la forme de 2 tableaux les tarifs au 1^{er} janvier 2020 et les tarifs proposés au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2021 proposés par la Commission « Finances », tels que présentés. Ils sont appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021.

POINT 5 : Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

Monsieur Blaise TOUZARD rappelle qu'il est versé chaque année au curé de TINTENIAC une indemnité pour le gardiennage de l'église communale qui s'élevait à la somme de 479,86 € au titre de l'année 2019.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 5 avril 2017, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à ne pas revaloriser les indemnités de gardiennage en 2020. Ainsi, il est proposé de verser à Monsieur le curé la somme de 479,86 € au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de 479,86 € à Monsieur le curé de TINTENIAC pour l'année 2020.

PERSONNEL COMMUNAL

POINT 6 : Mise à jour du tableau des effectifs

**TABLEAU DES EFFECTIFS
au 1^{er} janvier 2021**

Emplois	Catég.	Eff.Budg	Eff.Pourvu	Dont TNC
Attaché Principal	A	1	1	
Attaché	A	2	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	
Adjoint Administratif Principal 2 classe	C	1	0	
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	3	2	
TOTAL secteur Administratif		9	5	
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	8	5	1
Adjoint Technique	C	15	15	5
Contrat d'Avenir	CDD	2	0	
TOTAL secteur Technique		26	22	6
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	0	
ATSEM	C	2	0	
TOTAL secteur Social		6	2	
Assistant de Conservat° du Patrimoine & des Biblio.	B	1	1	
Adjoint du patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	
Adjoint du patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	C	3	0	
TOTAL secteur Culturel		6	3	
TOTAL GENERAL		47	32	6

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} janvier 2021.

ENFANCE / JEUNESSE

POINT 7 : Avenant n° 2 à la convention de partenariat et mise à disposition de l'Espace Enfance et l'école publique de Tinténiac au profit du SIVU Anim'6 Enfance-Jeunesse

Madame Isabelle GARÇON précise qu'il y a lieu de faire évoluer la convention de mise à disposition de locaux au SIVU ANIM'6 compte tenu des besoins liés à la crise sanitaire, et notamment en mettant à disposition des locaux de l'école René Guy Cadou par avenant n° 2 à la convention initiale. Le comité syndical du SIVU a délibéré sur le sujet le 3 novembre dernier et a approuvé l'avenant n° 2.

Madame Rosine d'ABOVILLE précise que l'avenant n° 2 à la convention ne prévoit pas la durée. Il n'y apparaît pas notamment le caractère provisoire de l'occupation de l'école René Guy Cadou. De même, les pièces utilisées à l'école ne sont pas listées.

Madame GARÇON précise qu'une convention tripartite doit être élaborée entre la Ville de Tinténiac, le SIVU ANIM'6 et Familles Rurales Hédé-Tinténiac. Monsieur BIMBOT propose que soit rajoutée une durée concomitamment à l'approbation, une durée égale à la durée des travaux d'extension de l'Espace Enfance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n° 2 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, sous réserve que soit indiqué que l'avenant n° 2 a une durée égale à la durée des travaux d'extension de l'Espace Enfance.

URBANISME / AFFAIRES FONCIÈRES / ENVIRONNEMENT

POINT 8 : Information sur l'enquête publique relative à la révision générale du PLU / PLUI

Une enquête publique relative à la révision générale du PLU de Tinténiac se déroulera du **11 janvier à 9h00 au 13 février 2021 à 12h00.**

Le dossier sera consultable pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Tinténiac, aux heures habituelles d'ouverture.

4 permanences du Commissaire Enquêteur – M. Jean-Louis MARÉCHAL – sont prévues :

- Lundi 11 janvier 2021 - de 9h à 12h
- Mercredi 20 janvier - de 14 à 17h
- Jeudi 4 février - de 9h à 12h
- Samedi 13 février - de 9h à 12h.

Il est précisé que l'autorité compétente est la Communauté de Communes Bretagne Romantique et que le siège de l'enquête publique est la mairie de Tinténiac.

POINT 9 : Vente de terrains communaux à la SADIV

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal, après son passage en Commission « Urbanisme ».

POINT 10 : Vente de terrains communaux

Monsieur Frédéric BIMBOT précise qu'il s'agit de vendre à 2 riverains du terrain d'assiette de l'ancien lotissement « Les Blancherais » environ 85 m² et 30 m², issus de la parcelle communale B 145. Il est proposé un prix de vente de 40 €/m² net vendeur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention), le conseil municipal décide de vendre au prix de 40 €/m² :

- **85 m² environ de la parcelle B 145**
- **30 m² environ de la parcelle B 145**

Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge des acquéreurs.

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

POINT 11 : Travaux de construction de l'Espace Jeunesse : avenant n° 4 au marché du lot 2

L'avenant n° 4 au marché correspondant au lot 2 « Gros Œuvre » des travaux de construction de l'Espace Jeunesse passé avec l'entreprise THÉZÉ Construction, a pour objet la facturation de l'immobilisation de la grue pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020 pour un montant s'élevant à la somme de 2 900,00 € H.T.

Espace Jeunesse :

Lot	Entreprise	Montant initial H.T.	Avenants			Nouveau montant du marché	Commentaires
2	THÉZÉ Construction	152 500,00 €	1	5 037,50 €	+ 3,30 %	157 537,50 €	Alimentation électrique provisoire du chantier
	THÉZÉ Construction		2	12 997,00 €	+ 8,52 %	170 534,50 €	Fondations complémentaires + 0,50 m
	THÉZÉ Construction		3	6 380,00 €	+ 4,18 %	176 914,50 €	Immobilisation de la grue du 19/05 au 30/09
	THÉZÉ Construction		4	2 900,00 €	+ 1,64 %	179 814,50 €	Immobilisation de la grue du 01/10 au 30/11

Les membres de la Commission « Marchés » réunis ce jour ont émis l'avis d'approuver l'avenant n° 4, avis suivi par le pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal qu'en application des délégations d'attributions que le conseil lui a données par délibération n° 290520-7-4° en date du 29 mai 2020 (« ... De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 207 000,00 € hors taxes (il s'agit des marchés de travaux, de fournitures et de services relevant de l'article 28 du Code des marchés publics, et des marchés portant sur des prestations de l'article 30 du CMP) ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »), il a retenu l'avenant n° 4 au lot 2 du marché passé avec l'entreprise THÉZÉ pour les travaux de construction de l'Espace Jeunesse pour un montant de prestations s'élevant à la somme de 2 900,00 € H.T., par arrêté n° DA 2020/1812-1 du 18 décembre 2020.

Information

QUESTIONS DIVERSES

POINT 12 : Questions diverses

- Monsieur le Maire donne une information sur les cartes de vœux réalisée avec un dessin de JOB.
- Monsieur le Maire précise qu'une attestation pour pallier au couvre-feu a été préparée pour chaque conseiller municipal pour la présente réunion.
- Stéphanie GIOT fait un retour sur le succès de la collecte de la Banque Alimentaire : 52 bénévoles et élus + 4 bénéficiaires, des collégiens et lycéens y ont participé : 4 tonnes 167 de denrées ont été récoltés. Ecoles Notre-Dame : calendrier inversé avec dons alimentaires
- Stéphanie GIOT informe qu'un geste pour les anciens est prévu en cette période de fêtes de fin d'année : 1 ballotin de chocolats d'une boulangerie de la ville va être distribué aux tinténiacoises et tinténiacois de 75 ans et +, pour compenser un peu l'absence de repas des Aînés en 2020. Elle précise également que 2 fois/semaine, les plus anciens, les personnes isolées et les plus fragiles sont appelés pour prendre de leurs nouvelles et leur passer un message de sympathie en cette période de crise sanitaire.
- Nathalie DELVILLE fait un point sur le Téléthon : la cagnotte en ligne a rapporté 3 687 €, plus des dons par chèques pour 1 700 €, les repas à emporter de l'Association Maëlle pour 400 €, soit environ 5 800 € sur Tinténiac.
- Nathalie DELVILLE précise que 2 boîtes aux lettres du Père Noël réalisées par un conjoint et une conjointe d'élus ont été installées place André Ferré et Place Tanouarn. 90 lettres ont été postées par les enfants à ce jour, lettres qui seront expédiées au Centre postal de Libourne, avant d'être expédiées au Pôle Nord chez le Père-Noël.
- Léon PRESCHOUX questionne sur les travaux de la Station d'épuration (« STEP »), et notamment sur le devenir des remblais qui révèle un gros dilemme financier. Monsieur le Maire rappelle que c'est un dossier de l'ancienne municipalité. Madame

PARPAILLON précise que le syndicat du Linon a contacté la commune en s'étonnant qu'il n'ait pas été associé lors de la conception des travaux.

- Léon PRESCHOUX note que le cheminement piétonnier à aller de la sortie de Tinténiac à La Besnelais n'avait pas été réalisé devant la propriété située en contrebas de l'entreprise Les Recettes de Tinténiac car des travaux de clôture étaient en cours dans cette propriété, et qu'il serait bien de les faire maintenant. Monsieur le Maire précise que c'est le territoire de la commune de Saint-Brieuc des Iffs à cet endroit et que la commune de Tinténiac n'a pas le droit d'y réaliser des travaux.
- Léon PRESCHOUX informe que suite aux travaux à La Besnelais, une voiture s'est retrouvée dans un trou qu'il a fallu ressortir avec un tracteur. Il faudrait selon lui sécuriser l'emplacement.
- Léon PRESCHOUX relève que la maison de Madame BAUDRIER avance à La Morandais. Il demande où en est le dossier sur son accès par le chemin communal ? Rémi LEGRAND répond que c'est en cours, tous les éléments devant être réunis pour le finaliser.
- Léon PRESCHOUX fait échos d'une demande d'Yvonnick BELAN qui rappelle l'entretien des haies bocagères communales à programmer (il y a 38 km), ainsi que la consolidation de la croix en granit en très mauvais état. Rémi LEGRAND répond qu'une entreprise doit le faire s'agissant de la croix. Pour les haies bocagères, cela relève d'un plan pluriannuel qui doit être mis en place.
- Léon PRESCHOUX rappelle que, suite aux travaux de la rue Nationale, il y a 3 fosses à planter et que c'est le moment.
- Rosine d'ABOVILLE précise que la rue Nationale est plongée dans le noir et demande si cela va être réparé sous peu ?
- Vianney DEHEEGER fait échos de ce qui se fait dans diverses communes qui mettent un local à disposition des ouvriers BTP afin qu'ils se restaurent.
- Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toutes l'assemblée et clos la réunion.

Informations

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 22 janvier 2021,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures et 50 minutes.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

SIGNATURES : TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie,

LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure,

BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger,

JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, LEMARCHANDEL Franck,

MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, GORON Maxime, D'ABOVILLE Rosine,

PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney